L'organigramme

Mise à jour le 11 septembre 2020

Retrouvez sur cette page l'organigramme des services de l'agglomération

Comme le prévoit l'
article 37 de la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000044460267)
de transformation de la fonction publique, les collectivités territoriales de plus de 80 000 habitants ont l'obligation de publier, chaque année, un état des 10 plus hautes rémunérations des agents de la collectivité.